

R<sup>x</sup> Per. 16. Aug. 62

De la Haye le 10 Aoust  
1662

Monsieur

L'advis que vous m'avez donné du parlement  
ou l'envoy des ballots nous fait suivre en  
l'attente de leur arrivée, l'estat d'a mandement  
ou est presentement mon Pere m'ayant  
permis de luy communiquer vostre lettre,  
qui apres les remerciements des soings et peines  
desia prises a sa consideration et de l'offre  
que vous luy faictes de les continuer pour les  
queridons dont il vous a prie, <sup>et</sup> ma commende  
de vous tesmoigner qu'il ne se sentoit pas moins  
obligé de l'impraticable que vous tesmoigner pour  
apprendre de ses nouvelles: que de sa sante







depuis trois ou quatre iours il commençoit  
à en mieux esperer bien que l'amendement  
usques icy n'aist esté que bien mediocre.  
A quel estoit à craindre que la belle saison  
se passant avec si peu d'avantage le froid  
ne luy aporbat beaucoup de prejudice. Que  
vous souhaitant, tout contentement en  
la Cour ou vous estes il seroit ravi de voir  
finir vostre travail et vos peines par vostre  
retour en la Fabrie; ce sont aussi les souhaits  
de celuy qui est

Monsieur

Vostre tres humble et tres  
obeissant serviteur ~~de la~~  
C. V. de Lommelidze



Monsieur  
Monsieur de Tuffchem  
à Paris

